



InfoAVA

mail

n° 31

19 rue du Gros Tertre
22 370 Pléneuf-Val-André
ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr

15 avril 2014

Elections municipales et communautaires - mars 2014

I – Les questions posées aux candidats et leurs réponses.

Deux listes seulement étaient en présence :

- « *Agir ensemble pour Pléneuf-Val-André- Dahouët* » de la majorité sortante, tête de liste Jean-Yves LEBAS,
- « *Pour Pléneuf-Val-André : un autre avenir* » de la minorité sortante, tête de liste Hakim HOCINE.

Le questionnaire qui a été publié le 3 mars leur a été remis à cette date en leur demandant de lui donner une double réponse :

- de la part de celui ou de celle qui sera officiellement tête de liste pour l'ensemble des candidats au titre du mandat municipal,
- de la part de celui ou celle qui sera officiellement tête de liste des candidats sollicitant en outre un mandat de conseiller membre du Conseil communautaire Côte de Penthièvre, puisqu'ils étaient invités à apporter des réponses complémentaires au titre de ce mandat spécifique.

Ni l'une ni l'autre des têtes de liste pour l'élection municipale n'ont donné de réponse au nom de ces listes pour les candidats sollicitant en outre un mandat communautaire.

Les tracts publiés tant par une liste que par l'autre n'ont fait aucune mention des candidats à l'élection communautaire, ni même à l'élection elle-même.

Ce n'est que par la publication officielle des listes que nous avons vu apparaître les listes des 11 candidats au mandat communautaire, qui sont les copies des 11 premiers candidats au Conseil municipal.

Le questionnaire comportait 3 parties :

- 1 - la concertation et le débat public,
- 2 - le projet urbain du Plan Local d'Urbanisme,
 - l'intégration dans le territoire communautaire,
 - la politique de l'habitat,
 - les voies et espaces publics de circulation, de stationnement et de loisirs,
 - la protection et la mise en valeur des paysages naturels et urbains,
- 3 - les grands projets urbains qui doivent normalement s'inscrire dans un document d'urbanisme du PLU dit « Orientations d'Aménagement et de Programmation » :
 - le secteur de Dahouët,
 - le secteur Guémadec / Grand Hôtel / Les Murs Blancs,
 - le secteur des Monts Colleux,

- le centre du Val-André,
- le secteur des Dîmes.

Les parties 2 et 3 de ce questionnaire se référaient le plus souvent aux réflexions et questions que nous avons présentées depuis la mise en révision du PLU par divers documents concernant chacun les grands thèmes de cette révision que la nouvelle municipalité aura à terminer.

Nous avons reçu les réponses à la date demandée du 14 mars et les avons publiées le 17, soit 6 jours avant l'élection du 23 qui se faisait à un seul tour puisqu'il n'y avait que deux listes en présence.

Il n'est pas possible de regrouper les réponses reçues par grands thèmes, comme nous l'avions fait aux élections précédentes, en raison du caractère particulier du courrier reçu de monsieur Jean-Yves LEBAS.

Réponse de monsieur Jean-Yves LEBAS.

Cette très brève réponse, qui ne fait aucune référence à la liste au titre de laquelle il était interrogé, apparaît -au moins dans ses premiers alinéas- comme étant une réponse du maire sortant faite à l'AVA plutôt qu'à la présentation d'un programme à l'ensemble de nos concitoyens.

Le premier alinéa, qui se réfère à un article du n° 48 de *La Lettre de l'AVA*, est une protestation que nous nous sommes expressément engagés à publier dans le n° 50. Nous avons cependant publié le 17 mars l'intégralité de la réponse, en faisant mention de cet engagement.

Les quatre alinéas qui se rattachent à l'action que mènera la municipalité sont intégralement reproduits ci-après :

« Par rapport à vos questions, je suis, nous sommes, réservés sur un PLUi. Cependant, des équipements structurants et lourds financièrement trouveront notre compréhension pour des réalisations d'intérêt communautaire rentrant dans le cadre d'un aménagement harmonieux du territoire : piscine, salle de spectacle, équipements touristiques ...

Quant à la politique de l'habitat, nous serons toujours attentifs à la qualité des réalisations à vocations sociales ainsi qu'à leur situation géographique qui favoriseront une intégration plus facile de ces logements et de leurs occupants. Le lotissement du Clos Robien en est le meilleur exemple.

Nous resterons attentifs à des aménagements tels les liaisons douces (exemple de La Caderie – Dahouët, rond-point du Cloître – Ville Néhon), voies vertes et pistes cyclables. Mais avez-vous remarqué la largeur des voies communales, de leurs trottoirs ainsi que la topographie de notre territoire ?

Nous sommes très attachés à rechercher des réponses constructives à toutes les demandes que nous recevons, qu'elles émanent de groupes constitués tels les associations ou de particuliers. La mise en place du service de proximité avec un agent affecté à cette responsabilité en est, là aussi, le meilleur exemple. Les élus de la majorité ont toujours été présents dans leurs permanences pour pouvoir répondre à toutes les demandes et rencontres. C'est pour moi une base sérieuse et efficace pour être à l'écoute de nos administrés. »

Ainsi le maire sortant a-t-il pris la position, fort logique d'ailleurs, d'ignorer de fait les questions de l'AVA aux candidats, comme il avait décidé d'ignorer les documents établis par l'AVA dans le cadre de la révision du PLU auxquels le questionnaire se réfère.

Toute critique ou tout regret à l'égard d'une telle position seraient aujourd'hui sans objet : les élections sont passées.

C'est désormais à une nouvelle municipalité que nous aurons à rappeler notre conception de la concertation et du débat public et notre demande d'être réellement associés aux travaux de révision du PLU à partir de l'adoption du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Réponse de la liste *Pour Pléneuf-Val-André : un autre avenir.*

Les réponses de son chef de file, Hakim HOCINE, ayant été intégralement publiées (voir notre site Internet), nous ne rappelons ici que les points qui nous paraissent les plus notables.

Sur la concertation et le débat public.

L'équipe a tenu en novembre dernier une réunion publique sur le thème de la démocratie locale :

- comment associer les citoyens aux décisions,
- comment donner de la proximité aux relations élus / citoyens ?

Elle estime « *nécessaire, voire salutaire, la mise en place d'une charte de la concertation et du débat public* ».

Nous reviendrons sur cette question dans le document « Concertation et débat public » qu'annonce le n° 49 p.3 de *La Lettre de l'AVA* dans un article concernant l'environnement.

Sur le projet urbain du Plan Local d'Urbanisme.

Pour l'équipe, « *l'intercommunalité jouera un rôle de plus en plus important dans les années qui viennent ... intercommunalité qui aura à se pencher très sérieusement et de manière efficace sur toute initiative permettant la mutualisation des moyens et le financement des projets dont la pertinence se situe à l'échelon intercommunal* ».

A propos de la question concernant la perspective d'un PLU communautaire l'équipe estime « *essentiel que chaque commune puisse conserver une proximité avec l'habitant en termes d'accueil et de suivi de toute demande relevant du domaine de l'urbanisme* ».

Sur les grands projets.

Vente du Grand Hôtel.

Dans sa réponse, l'équipe rappelle que lors de la réunion du Conseil municipal de janvier dernier, le maire a refusé de répondre à la question de l'opposition sur sa connaissance ou non de la situation financière du groupe HMC lors de la signature de l'acte de vente à EIFFAGE. Elle estime que doit être assurée la pérennité d'une *exploitation résidence hôtelière*, sans toutefois indiquer par quel moyen cette pérennité doit être assurée.

L'Amirauté.

L'équipe s'engage à *préparer en étroite collaboration avec la population les options possibles d'un projet ambitieux pour l'Amirauté dans une réflexion globale sur l'avenir de la station, l'option retenue se faisant par referendum.*

Il est intéressant que l'équipe envisage de recourir à un referendum ; les buts et les limites de cette procédure seront rappelés dans le prochain document AVA « Concertation et débat public ».

II – Les résultats des élections.

Le scrutin du 23 mars a donné les résultats suivants à Pléneuf-Val-André :

- Inscrits 3722
- Votants 2603 soit 69,94 %
- Bancs ou nuls 130 soit 4,99 %.

Ont obtenu :

- ***Agir ensemble pour Pléneuf-Val-André,***

tête de liste J.-Y. LEBAS 58,55% - élus : au conseil municipal 22 - au conseil communautaire 7

- ***Pour Pléneuf-Val-André : un autre avenir***

tête de liste H. HOCINE 41,45% - élus : au conseil municipal 5 – au conseil communautaire 2

Monsieur Jean-Yves LEBAS a été réélu par le Conseil municipal ainsi constitué pour un nouveau mandat de maire.

Ont été élus maires-adjoints :

- 1^{er} adjoint : Joseph LAFFRES en charge des finances et du personnel, fonctions qu'il exerçait déjà au cours de la mandature précédente.
- 2^{ème} adjointe : Christiane AMOUREUX en charge de la solidarité entre les générations, des affaires sociales et de la gestion de la cuisine centrale, fonctions qu'elle exerçait déjà au cours de la mandature précédente.
Permanences : les mercredis et vendredis de 10 h. à 12 h.
- 3^{ème} adjoint : Pascal PELLAN en charge du développement économique, du commerce, de l'artisanat, du tourisme, de la communication et de la prospective, avec le concours de Catherine BIGOT, conseillère municipale déléguée pour le tourisme.
Sur rendez-vous.
- 4^{ème} adjointe : Nathalie SELIER, en charge de l'urbanisme.
Permanences : les jeudis de 9 h. à 11 h.30.
- 5^{ème} adjoint : Jean-Jacques MICHEL, en charge des travaux et du patrimoine, fonctions qu'il exerçait déjà au cours de la mandature précédente.
Permanences : les samedis de 9 h.30 à 11 h.30.
- 6^{ème} adjointe : Christine DIVAY en charge de l'éducation, de la vie associative et du sport, avec le concours de Chantal LUGARDON, conseillère municipale déléguée.
Permanences : les mardis de 10 h. à 12 h.
- 7^{ème} adjoint : Michel CARISSAN, en charge de la vie quotidienne, de la sécurité des personnes et des biens.
Permanences : les mercredis de 9 h.30 à 11 h.30.
- 8^{ème} adjointe : Martine DOCQ, en charge de l'environnement, de la qualité de la vie, du nautisme et du fleurissement.
Permanences : les mercredis de 14 h. à 16 h.

Autour de Pléneuf-Val-André :

- la liste du maire sortant de Saint-Alban a été élue également au premier tour, avec un taux d'abstention de moins de 20% et une majorité de 77,20% ;
- les listes des maires sortants de Planguenoual et d'Erquy ont été élues largement majoritaires au deuxième tour (avec des taux d'abstention relativement faibles) en dépit de l'éclatement sur deux listes des équipes de la majorité sortante.

Il devrait n'y avoir que peu de changements d'orientations dans le nouveau Conseil communautaire.

Mais il devra se prononcer, désormais obligatoirement, sur la question de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme communautaire, que nous avons évoquée à titre d'hypothèse dans le questionnaire adressé aux candidats (la loi n'étant pas encore votée à la date à laquelle il avait été établi). Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, présenter ici quelque pronostic sur la position que prendra le Conseil communautaire à ce sujet, ni sur les positions que prendront chacune des communes membres.

Le président sortant, Joseph JAFFRES, a été réélu président, sans surprise, le 14 avril.
Les vice-présidents seront élus lors du prochain Conseil communautaire.
